

## COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 5 mai 2008

---

Présents: Hubert Dethurens, maire.  
Catherine Koumrouyan, adjointe.

Jean Batardon, Philippe Lädermann, Denis Mandallaz, Yves Mermet,  
Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent  
Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2008
2. Approbation des comptes et du rapport du maire pour l'exercice 2007
3. Approbation des crédits de fonctionnement supplémentaires pour l'exercice 2007
4. Fêtes des promotions et du 1<sup>er</sup> août
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillères et les conseillers de leur ponctualité.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2008

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2008 est accepté à l'unanimité sans modification.

### 2. Approbation des comptes et du rapport du maire pour l'exercice 2007

Le maire lit entièrement son rapport administratif et financier pour l'année 2007. Il brosse systématiquement un tableau des principales activités et réalisations qui ont eu lieu durant l'année écoulée. Il termine en soulignant le résultat financier exceptionnel de l'exercice 2007, résultat qui a notamment permis d'effectuer des amortissements économiques supplémentaires. Au terme de son exposé, il est chaleureusement applaudi par l'ensemble du Conseil.

Hubert rappelle encore que chacun(e) a eu la possibilité, depuis deux semaines, de venir poser toutes les questions relatives à l'exercice 2007 au comptable ou à lui-même. Il demande s'il y a encore des questions, ce qui n'est pas le cas.

Catherine Koumrouyan, adjointe, prend ensuite la présidence de la séance et remercie tout d'abord le maire pour son rapport et pour tout le travail qu'il accomplit. Elle demande au Conseil de bien vouloir approuver le rapport du maire et les comptes 2007 selon la délibération suivante :

## COMPTES DE L'EXERCICE 2007

Vu les art. 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2007 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2007 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du Territoire

Sur proposition du maire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR 10 VOIX SOIT A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

1. D'approuver le rapport du maire et le compte rendu financier de l'exercice 2007.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant de Fr. 2'341'058,00 aux charges et de Fr. 2'700'023,20 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 358'965,20
3. D'approuver le compte d'investissement 2007 pour un montant de Fr. 0,00 aux dépenses et de Fr. 200'000,00.-- aux recettes, les investissements nets s'élevant donc à Fr. 0,00
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 0.00 par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. 329'235,-- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de Fr. 547'731,-- et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 358,965,20 et au moyen des recettes d'investissement s'élevant à Fr. 200'000,-- l'excédent de financement s'élevant à Fr. 1'435'931,20
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 358'965,20, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2007.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2007, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 11'999'613,68.

Art. 27, al. 1 de la loi sur l'administration des communes - **Tous les habitants ou contribuables de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire.**

Le délai pour demander un référendum expire le 9 juin 2008.

### 3. Approbation des crédits de fonctionnement supplémentaires pour l'exercice 2007

Catherine Koumrouyan demande ensuite au Conseil d'approuver les crédits de fonctionnement supplémentaires pour l'exercice 2007 selon la délibération suivante:

#### Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007

Vu l'art. 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR 10 VOIX, SOIT A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires pour 2007 pour un montant total de CHF 733'118,47

Ces crédits budgétaires supplémentaires émanent principalement de neuf amortissements économiques supplémentaires qui ont pu être effectués sur la rubrique 21.331 (école) ainsi que de l'ajustement de la provision pour reliquats fiscaux qui est de 60% (rubrique: 98.240). Ils sont entièrement couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques aux dépenses ainsi que par des plus-values enregistrées sur le comptes de recettes.

Art. 27, al. 1 de la loi sur l'administration des communes - **Tous les habitants ou contribuables de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire.**

Le délai pour demander un référendum expire le 9 juin 2008.

Ces deux délibérations ayant été approuvées par dix voix, soit à l'unanimité des membres présents, Catherine Koumrouyan remercie le Conseil et rend la parole à Hubert Dethurens, maire, qui reprend la présidence de la séance.

### 4. Fête des Promotions et du 1<sup>er</sup> août

Pour la fête des écoles, fixée au vendredi 27 juin, Véronique Rudaz nous informe que tout est en ordre. La Commission adéquate s'est réunie et tout sera prêt. Comme de coutume, l'association des parents d'élèves collaborera à l'animation de cette fête.

En ce qui concerne la Fête nationale, le maire indique que ce sont les sapeurs-pompiers qui se chargent de toute l'organisation. Toutefois, il révèle le nom de l'orateur: ce sera M. Jean Réveillon, directeur général de l'UER (Union européenne de Radiodiffusion).

## 5. Communications de l'exécutif

- Offre promotionnelle TPG. Le maire explique que, du 19 mai au 6 juin, la commune de Laconnex et les TPG proposeront à la population un tarif préférentiel à tout nouvel abonné annuel domicilié à Laconnex. Cette offre devrait concerner particulièrement les adolescents quittant l'école primaire pour aller au cycle d'orientation. Nous ferons le point sur cette action lors d'une prochaine séance.
- Abonnements CFF. Les sept communes de la Champagne se sont mises d'accord pour proposer à leurs habitant(e)s des cartes journalières CFF permettant de voyager dans toute la Suisse une journée durant au prix de CHF 40.--. Deux abonnements ont été achetés par les communes et la gestion de cette affaire, qui débutera le 1<sup>er</sup> juin, a été confiée à la mairie d'Avully. Le maire pense que cette offre répond à une réelle demande de la population.
- Etat civil. L'exécutif informe le Conseil que la commune d'Onex a été rattachée à l'arrondissement d'état civil de la Champagne et Bernex. La gestion de ce groupement intercommunal continuera à se faire à la mairie de Bernex.
- Parking près de la chapelle. Le DCTI (Police des constructions) a refusé l'autorisation de construire ce parking près de la chapelle en suivant l'argument du Service de l'agriculture qui ne veut pas que l'on touche à un terrain classé en zone agricole. La commune fera immédiatement recours contre cette décision et le maire ira négocier pour tenter de trouver une solution positive à ce problème.
- Sortie des aînés. La date de cette sortie est fixée au 9 septembre 2008.
- Plan régional d'évacuation des eaux (PREE). Après une réunion avec les ingénieurs et les représentants de l'Etat concernant le bassin versant du coteau de La Feuillée, les décisions suivantes ont été prises:

**- L'option d'un doublement de la canalisation de l'Eaumorte est abandonnée.**

**- La mise en oeuvre d'une zone inondable en amont du village de Laconnex est envisageable et sera étudiée.** Bien que cette solution ne permette pas à elle seule de se prémunir contre des inondations liées à un événement pluviométrique tel que celui du 11 juin 2007, elle permettrait à moindre frais de limiter les risques d'inondations pour des événements de moindre importance.

Une inondation des surfaces cultivées tous les 2 ans au maximum est jugée acceptable par Monsieur Hubert Dethurens. Des indemnités en cas d'inondation seraient à prévoir. Avant de procéder à l'étude de cette variante, le groupement GÉdEAUX améliorera son modèle hydrologique en regard des

connaissances et observations de terrain, notamment celles de Monsieur Hubert Dethurens.

GÉdEAUX étudiera aussi la possibilité de déplacer l'emprise de la zone inondable plus en amont.

- Parallèlement à l'étude de GÉdEAUX, le groupement Hydro.com, dans le cadre du PGEE de la Champagne, procèdera à une étude détaillée de l'écoulement des eaux des habitations inondées de manière récurrente, afin de connaître les causes exactes de ces inondations et de proposer le cas échéant des solutions ponctuelles.

## 6. Divers

Laurent Thévenoz a été contacté par l'association "pony games" qui voudrait organiser une compétition à Laconnex en septembre 2009. Cela se passerait sur un terrain dont il est propriétaire, mais Laurent pense qu'il est quand même important d'en parler aux autorités communales car ce genre d'organisation amène d'autres questions: parking, utilisation de la salle communale, etc. L'exécutif prendra contact avec les responsables de cette association afin d'obtenir plus de renseignements sur l'importance de cette manifestation.

Bradley Stillwagon a été interpellé par des gens qui lui ont fait remarquer qu'il y avait un mouton infirme dans un pré en bas du village. Selon lui, il faudrait avertir les services du vétérinaire cantonal, seules instances autorisées à intervenir dans ce genre de problème. Le maire lui répond qu'il se renseignera auprès du propriétaire de ce malheureux animal.

Sur un ton plus léger, Bradley demande aussi si le maire n'aime plus les fleurs, car il lui semble que le village est beaucoup moins fleuri cette année que d'habitude. Hubert Dethurens lui répond qu'il va remédier à ce problème dans les meilleurs délais.

Plusieurs personnes se sont plaintes auprès d'Yves Mermet parce que le chien de M. Patrick David erre seul dans le village et dérange constamment les promeneurs. Comme ce n'est de loin pas la première fois que nous enregistrons des plaintes à propos du comportement des chiens de M. David, le maire ira le trouver pour tenter de trouver une solution.

## 7. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 9h15.

Gabriel Dethurens  
Secrétaire de mairie